

## Mise à disposition du parking de la Gare d'Eau - Convention avec le Département du Doubs

**M. l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** La Ville de Besançon recherche des solutions innovantes pour répondre aux besoins de stationnement tout en rationalisant la consommation d'espace et l'utilisation de la voiture individuelle.

Le Département du Doubs dispose dans le périmètre du centre historique de la Ville, d'un parking pour son personnel situé avenue de la Gare d'Eau.

Ce parking moins occupé le week-end pourrait être mutualisé afin d'accueillir les flux de visiteurs que le parking proche de Chamars n'est pas toujours en mesure d'absorber, notamment en période de grandes manifestations génératrices de déplacements.

Le Département du Doubs s'étant déclaré favorable à la mise à disposition de ce parking, une convention définissant les modalités pratiques de son fonctionnement sera établie entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

**«M. Jean ROSSELOT :** Je vois que l'idée qu'on avait émise l'année dernière suit son chemin, reste la question de la possibilité de l'utilisation du parking de la Région. Vous avez regardé ça avec les autorités de droit ?

**M. LE MAIRE :** Nous avons regardé cela avec les autorités de droit et objectivement il faut convenir que c'est beaucoup plus compliqué à la Région pour des problèmes de sécurité qu'au Conseil Général, dont le parking est avenue de la Gare d'Eau. A la Région il est à l'intérieur des murs de la Région, donc ça a été évoqué mais c'est beaucoup plus compliqué, il y a des problèmes de sécurité car on rentre dans les locaux de la Région, la Région n'y tient pas et cela dit, je le comprends».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.*